

Commune de Marboz
CM/BV

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 4 mars 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 4 mars 2024 à 20 H sous la présidence de Madame Christelle MOIRAUD, Maire.

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, LAMBERET Anthony, TISSERAND-BOUVARD Magali, PONCIN Emmanuel, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, DELIANCE Alexandre, BOUVARD Nelly, SOCHAY Hervé, NOEL Simon , CALLAND Cédric
Excusé : GUILLERMIN Patrice donne pouvoir à NAVARIN Cécile
Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

I. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

II. Règlement intérieur du temps de travail

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place du règlement intérieur du temps de travail des agents de la commune de Marboz.

Ce règlement permet de fixer le temps de travail des agents, d'établir les droits à congés annuels, les droits aux réductions du temps de travail (RTT) pour les agents des services techniques et administratifs. Il explique la gestion des absences pour congés et rtt, le compte épargne temps. Les autorisations spéciales d'absences (ASA) sont décrites dans un document annexe.

Ce règlement sera dans un premier temps validé par le comité social territorial du Centre de gestion de l'Ain puis il sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable au règlement intérieur du temps de travail des agents de la commune

III. Réforme des attributions de logement social

Madame le Maire informe le Conseil municipal sur la réforme des attributions de logement social.

Le programme local de l'habitat (PLH) de Grand Bourg Agglomération a été adopté en février 2020. Il prévoit de :

- Répartir la production de logements en cohérence avec l'armature territoriale du SCOT,
- Produire des logements sociaux répondant aux besoins et notamment aux besoins spécifiques.

Les lois ALUR de mars 2014, Egalité et Citoyenneté de janvier 2017, ELAN de novembre 2018 ainsi que

la

loi 3DS de février 2022 ont modifié les modalités de gestion de la demande et d'attribution de logement social dans un objectif d'équilibre territorial d'accès au logement pour les publics prioritaires et d'amélioration de l'information de chaque demandeur.

Cette réforme doit contribuer à :

- une plus grande transparence vis-à-vis du demandeur,
- une meilleure lisibilité du parcours du demandeur,
- plus d'efficacité dans le traitement des demandes,
- plus d'équité dans le système d'attribution des logements.

La conférence intercommunale du logement du 14 décembre 2023 a validé le document cadre, la convention intercommunale d'attribution (CIA) et le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) en déclinant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de la réforme des attributions de logements sociaux sur le territoire de Grand Bourg Agglomération.

Le législateur a prévu que :

- Les communes bénéficiant de droit de réservation de logements sociaux formalisés par une convention avec le bailleur signent la convention intercommunale d'attribution
- Toutes les communes émettent un avis sur le PPGDID.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID)

IV. Présentation de l'avant-projet définitif de l'espace culturel, à l'étage de la médiathèque

Madame le Maire au Conseil municipal présente pour avis l'avant-projet détaillé (APD) de l'espace culturel qui sera réalisé à l'étage de la médiathèque. La validation définitive de l'APD interviendra au prochain conseil municipal du 2 avril 2024 après que le bureau de contrôle et le SPS (coordination sécurité et protection de la santé) auront donné leur avis. Et que les ajustements éventuels du projet auront été intégrés.

Le planning prévisionnel de travaux est la suivant :

- Appel d'offres aux entreprises juin – juillet 2024,
- Analyse des offres : juillet 2024,
- Préparation du chantier et travaux : août 2024,
- Réception prévisionnelle : mars 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur l'avant-projet définitif de l'espace culturel, à l'étage de la médiathèque

I. Tour des commissions

Différentes informations ont été restituées par les commissions suivantes :

Commission Ecoles – Restaurant scolaire – Centre de loisirs – Médiathèque – Jeunesse, compte-rendu de Carine NICOLAS

Commission Voirie – Espaces verts – Eau et assainissement – Affaires agricoles, compte-rendu de Hervé SOCHAY

Commission Gestion des bâtiments communaux – Travaux neufs – Eclairage public – Gestion des services techniques, compte-rendu de Christian JAILLET

Commission Associations – Sport – Culture – Liens intergénérationnels, compte-rendu de Cécile NAVARIN

II. **Questions diverses :**

-Soutien à l'Ehpad de Foissiat : avis favorable du Conseil pour rédiger une motion au prochain conseil.

- Présentation des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZA ENR) :

L'Etat (DDT 01) nous demande d'identifier nos zones d'accélération des énergies renouvelables pour la commune. Nous avons travaillé à l'identification des sites susceptibles d'accueillir des énergies renouvelables en utilisant le site Osmose. Une fois les sites identifiés, une communication aux habitants sera faite. Une délibération de définition qui précise les ZA ENR parcelle par parcelle et filière par filière (photovoltaïque, éolien, géothermie, biomasse ...) sera à voter par le Conseil municipal.

a) **Dossiers d'urbanisme :**

Le conseil municipal est informé des décisions de permis de construire suivants :

PC en cours d'instruction :

- SCI DOMAINE DE JUJURIEUX, 970 route de Malatrait : Aménagement d'un logement existant, création de deux annexes, réalisation d'une piscine et mise en place d'un portail avec clôtures

PC délivré :

- M. PAYA Sébastien, rue des Allées : construction d'une maison d'habitation

PC en litige avec la Préfecture :

- SCI DOMAINE DE JUJURIEUX, 970 route de Malatrait : Aménagement de 3 gîtes dans une construction existante, modification d'ouvertures en façades
- M. GUEDES Sébastien, 200 route des Blancs : transformation d'un porche en pièce habitable
- **Délégations au maire :** Droit de préemption urbain : Néant.

Réunions à venir :

Mardi 19 mars 2024 à 16h45 : cérémonie de commémoration du 19 mars 1962

Mercredi 20 mars 2024 à 20 h : réunion préparatoire au budget 2024 (membres du Conseil)

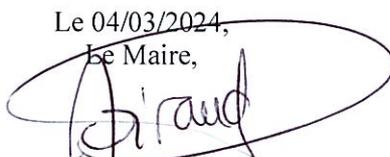
Vendredi 22 mars 2024 à 11h : pose de la 1^{ère} pierre des Jardins de la Cure

Mercredi 10 avril 2024 à 18h30 : CCAS vote du budget

La séance est levée à 22h32.

Prochain conseil municipal : Mardi 2 avril à 20h00.



Le 04/03/2024,
Le Maire,

Christelle MOIRAUD

